

Une assistance gratuite
offerte par votre comcom
et ses partenaires
pour vous guider !

La CCPVM a missionné un cabinet d'experts pour
vous accompagner dans vos démarches

**URBAM
CONSEIL**

POUR LES CONTACTER



03 29 64 05 90
vosges@urbam.fr
45 bis rue de Nancy
88000 Épinal

URBAM
CONSEIL

Posez vos questions lors des permanences
organisées dans nos 10 communes

1^{er} jeudi du mois

10h>12h | **REMIREMONT** Mairie
14h>16h | **ÉLOYES** Mairie

2^e jeudi du mois

10h>12h | **LE VAL D'AJOL** La Boîte à Projets (58 grande rue)
14h>16h | **SAINT-ÉTIENNE-LÈS-REMIREMONT** Mairie

3^e jeudi du mois

10h>12h | **PLOMBIÈRES-LES-BAINS** Mairie
14h>16h | **SAINT-NABORD** Mairie

4^e jeudi du mois

en janvier - mars - mai - juillet - septembre - novembre

10h>12h | **SAINT-AMÉ** Mairie
14h>16h | **DOMMARTIN-LÈS-REMIREMONT**
Maison des Associations (76 rue de pont)

en février - avril - juin - octobre - décembre

10h>12h | **GIRMONT-VAL D'AJOL** Mairie
14h>16h | **VECOUX** Salle des Associations (11 rue du centre)

À NOTER Organisés sur chaque commune du territoire
de la CCPVM, ces créneaux ne sont pas réservés
aux habitants de la commune citée. Vous pouvez choisir celui qui vous
convient le mieux, quel que soit votre lieu de résidence ou de projet. Ces
informations sont indiquées sous réserve du calendrier des jours fériés et
fermeture pour congés.



VOSGES SECRÈTES
la Communauté de Communes de
la Porte des Vosges Méridionales

Envie d'améliorer votre habitat ?

**ET HOP !
UNE OPAH**

de nouvelles aides et des
conseils pour rénover

SUR **10**
COMMUNES



Rénovation énergétique

Habitat indigne et très dégradé

Autonomie et maintien à domicile



VOSGES SECRÈTES
la Communauté de Communes de
la Porte des Vosges Méridionales

C'EST QUOI UNE OPAH ?

Une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** est un dispositif incitatif visant à encourager la rénovation de l'habitat privé. La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales a fait le choix de couvrir tout son territoire avec ce dispositif afin d'offrir aux habitants la possibilité d'être aidés pour leurs travaux. Pour ce faire, elle a recruté un opérateur, URBAM Conseil, pour assurer le suivi-animation de l'OPAH.

Les types de travaux qui peuvent être financés sont au nombre de 3

Pour les propriétaires d'un logement de plus de 15 ans, avec un projet de travaux :



AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



ADAPTATION DU LOGEMENT POUR LE MAINTIEN À DOMICILE



RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT TRÈS DÉGRADÉ OU INDIGNE

Les aides financières et prêts incitatifs auxquels vous pouvez prétendre

Des subventions, sous conditions de ressources et d'atteinte d'un niveau minimal de performance énergétique selon les cas :

- de l'ANAH
- de la Communauté de Communes
- du Conseil Départemental
- de la Région
- éco-prêt travaux à taux zéro
- TVA à taux réduits

Vous pouvez être accompagné(e) gratuitement et de façon personnalisée par l'équipe d'Urbam Conseil

- informations et conseils
- visite sur site et étude de faisabilité
- évaluation énergétique et programme de travaux
- plan de financement, montage et dépôt des dossiers de subvention et de prêts

Comment procéder pour bénéficier du dispositif OPAH ?

- 1 Prendre contact avec Urbam Conseil (*coordonnées page suivante*)
- 2 Définir votre projet sur la base d'une visite et de conseils techniques : analyse des devis, vérification des critères techniques
- 3 L'équipe d'Urbam Conseil est votre unique interlocuteur pour le montage de votre dossier de subventions
- 4 Lorsque les travaux sont terminés, Urbam Conseil réalise une visite de contrôle et vous accompagne pour l'obtention des subventions

ATTENTION

Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant l'accord des financeurs.

Faites connaître votre projet en complétant le coupon-réponse ci-dessous

Nom / Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Travaux envisagés :

- Amélioration énergétique
- Autonomie et maintien à domicile
- Réhabilitation d'un logement inconfortable/dégradé

Vous souhaitez être recontacté(e) :

- Par courriel
- Par téléphone
- Vos disponibilités (jours et horaires) :

Les informations recueillies dans le formulaire joint seront traitées de manière confidentielle par Urbam Conseil dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH et seront conservées pendant la durée de l'opération. Conformément aux lois «Informatique & Liberté», vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant Urbam Conseil.